

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 décembre 2014**

Décision n° **B-2014-0544**

commune (s) :

objet : Travaux de pose de mobilier urbain et métallerie - Marchés à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Rousseau (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Desbos, Chabrier, Lebuhotel.

Bureau du 8 décembre 2014**Décision n° B-2014-0544**

objet : **Travaux de pose de mobilier urbain et métallerie - Marchés à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de 2 marchés de travaux de pose de mobilier urbain et métallerie sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2015 et éventuellement 2016, 2017 et 2018 par reconduction expresse pour un montant global minimum de 1 200 000 € HT, soit 1 440 000 € TTC, et un montant global maximum de 4 800 000 € HT, soit 5 760 000 € TTC pour 4 ans.

Cette opération est décomposée en 2 lots géographiques. Chaque lot sera attribué à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : territoires périphérie ouest - périphérie nord - centre nord : (soit Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Francheville, Genay, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Lissieu, Lyon 1er, 4°, 5°, 6°, 9°, Marcy l'Etoile, Montanay, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune). Ce lot comporterait un engagement annuel minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC - maximum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC, et minimum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC - maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 880 000 € TTC pour 4 ans,

- lot n° 2 : territoires centre sud - centre est - périphérie est - périphérie sud : (soit Bron, Charly, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Givors, Grigny, Jonage, Lyon 2°, 3°, 7°, 8°, Mions, Meyzieu, Saint Priest, Vaulx en Velin, Saint Fons, Solaize, Vénissieux, Vernaison et Villeurbanne). Ce lot comporterait un engagement annuel minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC - maximum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC et minimum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC - maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 880 000 € TTC pour 4 ans.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le présent dossier concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution de 2 marchés de travaux de pose de mobilier urbain et métallerie sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2015 et éventuellement 2016, 2017 et 2018.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre, par voie de marché négocié ou par la voie d'un appel d'offres, aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres compétente.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes y afférents ayant pour objet les travaux de pose de mobilier urbain et métallerie pour :

- lot n° 1 : territoires périphérie ouest - périphérie nord - centre nord (soit Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Francheville, Genay, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Lissieu, Lyon 1er, 4°, 5°, 6°, 9°, Marcy l'Etoile, Montanay, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune), pour un montant annuel minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC et maximum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC et une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année,

- lot n° 2 : territoires centre sud - centre est - périphérie est - périphérie sud (soit Bron, Charly, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Givors, Grigny, Jonage, Lyon 2°, 3°, 7°, 8°, Mions, Meyzieu, Saint Priest, Vaulx en Velin, Saint Fons, Solaize, Vénissieux, Vernaison et Villeurbanne), pour un montant annuel minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC et maximum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC et une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

5° - Les dépenses, au titre de ces marchés, seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2015 et éventuellement 2016, 2017 et 2018.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 décembre 2014.